

REGLEMENT DU SEMI-MARATHON DE LA ROCHELLE – 16 MARS 2025



Art. 1 – ORGANISATION

L'AUNIS ATHLETISME organise, le **16 mars 2025**, le Semi-Marathon de La Rochelle, avec le concours de la Ville, du Département de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires. L'épreuve, à label national, est classante et qualificative pour les Championnats de France, elle est soumise à la réglementation FFA relative aux courses Hors Stade.

Art. 2 – PARCOURS

Le parcours de 21,1 km (certificat de mesurage FFA) est constitué de 2 boucles, entièrement en ville, dans un cadre agréable (Vieux-Port, Parcs, Allées du Mail, Baie de Port-Neuf). Le 5 km se court sur la fin du parcours du semi-marathon.

Art. 3 – CONDITIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toute personne née en 2007 et avant (semi+relais), 2011 et avant (5km)

La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **Pour les majeurs** :- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ou,
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](#) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. **Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**
- **Pour les mineurs** : d'une autorisation parentale ainsi que :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ou,
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire. ou,
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

Art. 4 – RAVITAILLEMENT- POSTES DE SECOURS

Ravitaillements aux 5^{ème}, 10.5^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et à l'arrivée.

Postes de secours : 3 sur le parcours et un à l'arrivée.

Art. 5 – ACCOMPAGNATEURS

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette, est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Art. 6 – ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Alliance Inter- nationale d'Assurance et de Commerce - 14 rue de Clichy - 75009 Paris N°4121633J. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 7 – INSCRIPTIONS

3200 dossards pour le semi-marathon,

200 équipes pour le semi-marathon en relais à 2,

700 dossards pour le 5 km

2 possibilités via le site <http://aunisathletismelarochelleaytre.athle.com/>

- Effectuer sa demande en ligne ou
- Télécharger le dossier et le renvoyer ou le déposer à AUNIS ATHLETISME, Stade Bouffénie, avenue Pierre de Coubertin - 17000 LA ROCHELLE entre 14h et 20h du lundi au vendredi. (date limite : le lundi 3 mars 2025)

TARIFS :

	Avant le 8 mars		Après le 8 mars	
	Licencié	Non licencié	Licencié	Non licencié
Semi-marathon	24 €	26 €	28 €	30 €
Semi-marathon relais à 2	50 €		60 €	
5 km	8 €	10 €	10 €	12 €

Aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-participation

Art. 8 – REMISE DES DOSSARDS



Présence obligatoire de chaque coureur (relais à 2 compris) pour le retrait du dossard avec présentation d'une pièce d'identité en échange d'un bracelet de contrôle permettant l'accès au sas.



Pour le Semi-Marathon et le 5 Km à l'Espace Culturel du Centre Leclerc de LAGORD :

- Le vendredi 14 mars 2025 de 13h à 19h30 et
- Le samedi 15 mars 2025, de 9h30 à 19h30

Pour le semi-marathon en relais à 2 :

- A la Concession Hyundai- Atlantis Automobiles - 9 Impasse de Pologne - ZAC Beaulieu - 17138 Puilboreau.
- Le vendredi 14 mars de 14h à 18h et le samedi 15 mars 2025, de 9h à 12h et de 14h à 18h



PAS DE RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 16 MARS 2025

Art. 9 – DEPART/ARRIVEE

Se munir de 4 épingles. Le dossard devra être épinglé sur la poitrine et être visible dans sa totalité sous peine de disqualification.

· Pour le Semi-Marathon et le semi-marathon en relais à 2 : Avenue Edmond GRASSET– 17000 La Rochelle à 8h30

Arrivée sur le stade Armand Bouffénié entre 9h30 et 11h45

Barrière horaire : Bas du mail Km 15 à 10h55 / Grosse Horloge Km 16 à 11h00 / Rue Réaumur Km 17 à 11h10 pour regagner l'arrivée avant 11h45.

· Pour le 5 km:En haut du Mail à 8h15

Arrivée sur le stade Armand Bouffénié entre 8h30 et 9h30

Art. 10 – REMISE DES PRIX

Halle du tennis au Stade Bouffénié - Avenue Pierre de Coubertin- à partir de 10h30 pour le 5km et 11h pour les autres courses

Lots tirés au sort remis aux seuls concurrents présents.

Art. 11 – CLASSEMENTS et RECOMPENSES (Non cumulables et remises aux athlètes présents)

● Semi-Marathon :

- Individuel : scratch et par catégories (celles de la FFA)
- Par équipe : addition des 5 meilleurs temps des composants d'une même équipe.
- Classement : Premier club "FFA" 150 €
- Premier club "Entreprises – associations" 150 €
- Challenge du nombre "Michel FIGUIE" 150 € (Equipes "Clubs Sportifs", "Entreprises - Associations")
 - ▶▶ CLASSEMENT SCRATCH – (Toutes catégories confondues)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hommes	400 €	300 €	200 €	150 €	110 €	90 €	80 €	70 €	60 €	60 €
Femmes	400 €	300 €	200 €	150 €	110 €	90 €	80 €	70 €	60 €	60 €

▶▶ CLASSEMENT par catégorie – (hors scratch)

Bons d'achat d'une valeur totale de 700 € et lots divers au premier homme et à la première femme de chaque catégorie FFA (JU, ES, SE, M0 à M9)

● Semi-marathon en relais à 2 :

- Scratch : 3 premières équipes
- 1^{ère} équipe féminine
- 1^{ère} équipe mixte

● 5 km:

▶▶ CLASSEMENT SCRATCH – (Toutes catégories confondues)

	1	2	3
Hommes	100 €	75 €	50 €
Femmes	100 €	75 €	50 €

▶▶ CLASSEMENT par catégorie – (hors scratch)

Bons d'achat d'une valeur totale de 540 € au premier homme et à la première femme de chaque catégorie FFA (MIN, CAD, JU, ES, SE, M0 à M9)